

Conseil communautaire- Nantes Métropole

5 février 2010

Intervention de **Michel LUCAS (Couëron)**

Groupe des élus communistes

Pont 17 : Compétence Habitat - Mise en place d'une politique d'intervention sur le parc ancien -
Déclaration d'intérêt communautaire d'actions d'amélioration de l'habitat privé - Approbation

Monsieur le Président,
Cher(e)s collègues,

Pour les élus communistes, les interventions sur le parc ancien apparaissent comme un élément indissociable de notre politique de l'habitat. En effet, **réussir le renouvellement urbain exige l'intervention, tant des bailleurs privés ou propriétaires privés que des offices publics, sur le parc ancien comme sur la construction neuve. C'est la complémentarité et la diversité qui en assurent le succès.**

Dans cet esprit, l'intervention des collectivités territoriales et de l'Etat en matière d'insalubrité et de sécurité doit être plus opérationnelle.

Traditionnellement, le parc locatif ancien joue un rôle de parc locatif social du fait des niveaux de loyers faibles, correspondant à des niveaux de confort parfois insuffisant, et des ménages à faibles ressources. Progressivement, ce parc disparaît des agglomérations, en lien avec une mise aux normes actuelles de confort. Ainsi, permettre, dans une période où les effets de la crise du logement sont ressentis durement par ceux qui en ont le plus besoin, de maintenir le rôle d'accueil des ménages à faible ressource du parc locatif ancien tout en assurant une mise aux normes plus rapide des logements est essentiel. En même temps, permettre à des propriétaires aux faibles ressources de réaliser les travaux nécessaires dans leur logement, tout en conservant la vocation d'accueil des plus démunis du parc privé indispensable.

Les axes tels que la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, l'adaptation du parc au vieillissement et au handicap prévus pour l'intervention de Nantes Métropole, nous apparaissent pertinents.

Les élus communistes demandent que cette décision soit mise en relation avec notre politique d'emploi. En effet, des structures d'insertion sont disponibles pour l'amélioration de logement. La réinsertion par l'habitat pour l'habitat nous apparaît comme un élément intéressant à développer.

Je vous remercie de votre attention.